

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2012)
Heft: 273-274

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES FÉDÉRALES

par Henriette Germain – illustré par Liniger

Visite dans les coulisses de Suisse Magazine (3/6)



BURKA : LIBRE AUX CANTONS DE "LIMITER" L'USAGE...

Justice et police : Porter la burqa, notamment dans les transports publics, ne doit pas être interdit. Le Conseil des États a enterré tacitement une motion du conseiller national Oskar Freysinger (UDC/VS). La ministre de la justice a fait valoir que seulement 100 à 150 femmes, essentiellement des touristes, portent la burqa en Suisse. Les cantons restent libres de limiter l'usage du voile ou d'autres vêtements cachant tout ou partie du corps.

Initiatives, référendums, pétitions

■ Les partisans des deux-roues motorisés lancent leur initiative. « Fluidifier le trafic, diminuer les bouchons », dite initiative sur les motocycles et les scooters, vise à garantir le libre choix du moyen de transport. Le texte a pour objectif d'autoriser motos et scooters à dépasser lentement les colon-

nes de véhicules à l'arrêt et à utiliser les voies réservées aux bus, à créer des zones de stationnement pour les deux-roues, à appliquer le principe dit de l'onde verte : la synchronisation des feux de circulation dans toutes les villes. Plusieurs politiciens bourgeois figurent dans le comité d'initiative : Dominique de Buman (PDC/FR), Filippo Leutenegger et Markus Hutter (PLR/ZH), Roland Borer et Walter Wobmann

(UDC/SO). Les initiants ont jusqu'au 7 août 2013 pour recueillir les 100 000 signatures nécessaires.

■ Les citoyens voteront sur l'harmonisation du système des bourses d'études. L'initiative populaire de l'Union des étudiants de Suisse a formellement abouti avec 117 069 signatures valables, a indiqué la Chancellerie fédérale.

■ Un tour de vis s'annonce pour répondre aux initiatives populaires douteuses. Par 21 voix contre 20, le Conseil des États a suivi le National et accepté d'élargir les critères d'invalidation au non-respect de l'essence des droits fondamentaux. Mais le peuple aura le dernier mot.

■ Les entreprises de la Confédération ne doivent pas, en premier lieu, réaliser des bénéfices, mais fournir au public un service abordable et de qualité. Leurs managers ne devraient pas non plus gagner davantage qu'un conseiller fédéral. C'est ce que réclame l'initiative « Pro Service public » déposée par des magazines de défense des consommateurs.

■ Une pétition pour la construction d'un deuxième tunnel autoroutier au Gothard avant la rénovation du tube existant a été déposée à Berne. Ses 20 000 signataires demandent au Conseil fédéral et au parlement de « prendre toutes les mesures permettant d'éviter une interruption de l'axe autoroutier nord-sud sur une période de 900 jours, voire plus ». Le texte relève qu'une fermeture du tube aurait des « conséquences extrêmement négatives sur les échanges entre le nord et le sud des Alpes avec des pertes significatives dans tous les secteurs économiques tessinois ».

Votations

■ La Suisse ne connaîtra pas de prix unique du livre. Le peuple a refusé par 56 % des voix l'initiative demandant qu'une loi fédérale instaure un prix fixe pour les livres.

■ L'initiative populaire « Six semaines de vacances » qui demandait que le minimum légal des vacances soit fixé à six semaines par an au lieu de quatre aujourd'hui, a été

nettement refusée par 66,5 % des citoyens et par tous les cantons.



LE PATIENT SERA SUIVI
DU DÉBUT À LA FIN...

■ La votation populaire sur la promotion des réseaux de soins aura définitivement lieu le 17 juin. Le référendum des médecins et de la gauche contre la révision de la loi sur l'assurance maladie a formellement abouti avec 130 158 signatures reconnues valables. Le projet vise à promouvoir les réseaux regroupant médecins et autres fournisseurs de prestations médicales dans le but de coordonner les soins. Le patient y est suivi du début à la fin du traitement.

■ L'initiative populaire sur l'épargne-logement, qui demandait des allègements fiscaux sur les sommes épargnées en vue de l'achat d'un logement ou de transformations écologiques, a été refusée par 55,8 % des Suisses et une majorité des cantons.

■ Le décret fédéral qui fixe dans la Constitution la répartition des compétences entre cantons et Confédération en matière de jeux de hasard (casinos, loteries, paris sportifs) a été plébiscité par 87 % des citoyens et par tous les cantons.

■ Soumettre davantage d'accords au verdict du peuple et des cantons pourrait conduire à une multiplication absurde des votations. Pour le Conseil fédéral, l'initiative de l'ASIN « accords internationaux : la parole au peuple ! », en votation le 17 juin, n'apportera pas plus de démocratie mais pourrait nuire à l'économie suisse. En 90 ans, 300 accords ont été soumis au référendum facultatif. Seuls dix ont été combattus devant le peuple, dont deux ont été refusés,

rappelle le gouvernement qui souligne que l'organisation d'un scrutin n'est pas gratuite. Actuellement, le référendum obligatoire est prévu pour l'adhésion à des organisations de sécurité collective ou à des communautés supranationales. L'initiative de l'ASIN veut étendre cette pratique à tous les traités portant sur des « domaines importants ».

■ L'initiative populaire qui demandait que la part des résidences secondaires ne soit pas supérieure à 20 % du parc immobilier d'une commune a été acceptée de justesse par 50,6 % des citoyens. 15 cantons l'ont acceptée et 11 l'ont refusée. L'initiative de Franz Weber a surtout convaincu les grands cantons urbains et la Suisse romande (sauf le Valais). La mise en œuvre du texte s'annonce ardue, la notion de « résidence secondaire » devant être au préalable définie avec précision.

■ Les électeurs ne sont pas près de savoir qui finance les campagnes précédant une votation fédérale. Le National a enterré par 97 voix contre 72 une motion du Conseil des États qui voulait rendre obligatoire la publication des sources de financement de ces campagnes.

Intérieur

■ Les aides fédérales pour créer des crèches et des places d'accueil pour les enfants continuent d'être sollicitées. L'année dernière, 330 nouvelles demandes de subventions ont été déposées. En neuf ans, la Confédération a soutenu la création de plus de 35 500 places d'accueil.

■ L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) examine la possibilité d'introduire des primes maladie plus basses pour les 26-35 ans. L'idée, lancée par plusieurs assureurs, est de décharger cette tranche d'âge qui paie plus qu'elle ne coûte.

■ Après le National, le Conseil des États a rejeté tacitement l'initiative « Protection contre le tabagisme passif » qui vise à serrer davantage la vis aux fumeurs. Et malgré le risque de succès du texte, les sénateurs ont refusé l'idée d'un contre-projet.

■ Le chef du Département fédéral de l'intérieur, Alain Berset, a inauguré à Singapour le premier centre de recherche d'une haute école suisse en Asie, un centre qui dépend financièrement de l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ).

Justice et police

■ La commission de la politique de sécurité veut elle aussi serrer la vis face aux hooligans. Elle a adopté deux motions. La première vise à permettre aux transports publics de refuser les hooligans. Le second texte veut réduire au maximum le délai entre l'acte de violence et son jugement.



■ Des petits tournois de poker devraient pouvoir se tenir hors des casinos. Par 165 voix contre 2, le Conseil national a adopté une motion de sa commission des affaires juridiques en ce sens.

■ Pour le Conseil national, les auteurs d'actes sexuels sur des enfants de moins de 12 ans doivent être poursuivis toute leur vie. Il a adopté par 176 voix sans opposition un projet concrétisant l'initiative sur l'imprescriptibilité de la Marche blanche adoptée par le peuple en novembre 2008. L'essentiel du débat a porté sur l'âge limite des victimes, puisque le terme flou d'enfants « impubères » contenu dans l'initiative était difficilement applicable tel quel par la justice. Le National a suivi en cela la proposition du Conseil fédéral. Le dossier passe maintenant au Conseil des États.

NOUVELLES FÉDÉRALES

par Henriette Germain – illustré par Liniger

► ■ Le Conseil national veut interdire en Suisse la détention des dauphins et des baleines. Il a introduit cette disposition dans la loi sur la protection des animaux, adoptant une proposition d'Isabelle Chevalley (PVL/VD).

■ L'Office fédéral des migrations (ODM) ne traite plus désormais les cas des requérants qui déposent plusieurs fois une demande d'asile en Suisse. Les requérants sont simplement informés que leur cas a été examiné et qu'ils doivent quitter la Suisse. Le nouveau patron de l'ODM, en place depuis décembre, se fixe trois priorités : traiter rapidement les demandes d'asile manifestement infondées, créer davantage de centres fédéraux pour ne transmettre aux cantons que les requérants censés rester à moyen et à long terme et renforcer les capacités de travail au sein de l'ODM. Dans ce but, la cheffe du Département fédéral de justice et police Simonetta Sommaruga a donné son feu vert à 70 postes supplémentaires.

■ La Suisse et la Macédoine ont signé un accord de réadmission, a indiqué le Département fédéral de justice et police. Cet accord régleme la réadmission des ressortissants des États parties et des États tiers, ainsi que des apatrides. La Suisse a déjà signé 45 accords semblables.

des pays non membres de l'Union européenne. Le Conseil des États a modifié de justesse une motion du National.

■ La lutte contre le dumping salarial et les abus en matière de sous-traitance devrait également passer par une révision de la loi sur les marchés publics. Le National a forcé la main au Conseil fédéral en adoptant une motion en ce sens.

■ La création d'un parc suisse d'innovation a franchi une nouvelle étape. Le Conseil national est entré en matière par 130 voix contre 31 sur la révision complète de la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation.



LA "SUISSETUDE"...

Économie

■ Le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann a effectué une visite de quatre jours en Pologne. L'objectif : nouer des contacts, développer les relations commerciales – déjà bonnes – et ouvrir des portes aux entreprises suisses. La Pologne est la principale bénéficiaire du « milliard de cohésion » avec lequel la Suisse soutient pendant cinq ans des projets de dix pays entrés dans l'Union européenne en 2004.

■ Les entreprises ne devraient pas être forcées d'accorder à leurs employés au moins trois jours de formation continue par an. Le Conseil national a refusé par 126 voix contre 56 de donner suite à une initiative parlementaire de l'ex-député Hugo Fasel (PCS/FR).

■ Le Conseil fédéral doit tout mettre en œuvre pour que l'industrie du tabac puisse continuer d'exporter sans restriction dans

■ Une denrée alimentaire hautement transformée pourrait ne compter que 60 % de matières premières helvétiques et porter quand même la mention « suisse ». Le National a refusé de porter ce taux à 80 %, comme le proposait le Conseil fédéral. Par 110 voix contre 78, les députés se sont prononcés pour le « compromis » concocté par leur commission préparatoire. La loi distinguerait entre denrées « hautement » et « faiblement » transformées. Le yogourt appartiendrait, par exemple, à la première catégorie. Concernant les critères permettant de porter le label suisse, le National n'a retenu le concept du gouvernement (80 % de matières premières helvétiques) que pour les produits faiblement transformés, fortement liés à l'agriculture. Pour le lait et les produits laitiers, la proportion devra s'élever à 100 % du poids de lait qui les compose. Concernant les produits hautement transformés, liés à l'industrie

alimentaire, le National a fixé le taux de « suissetude » à 60 % aussi bien pour les coûts de production que pour la provenance des matières premières. Seraient exclus du calcul les produits naturels n'existant pas en Suisse, comme le cacao, ou ceux qui ne sont pas disponibles en quantité suffisante, comme les fraises.

■ Les cantons sont majoritairement contre l'activation par le Conseil fédéral de la clause de sauvegarde prévue dans l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'Union européenne (UE). Dix-sept d'entre eux se sont opposés à cette possibilité que la Suisse pourrait saisir dès le 1^{er} mai, qui lui permet jusqu'en mai 2014 de réintroduire unilatéralement pour une durée limitée des contingents de travailleurs provenant des huit nouveaux pays membres de l'UE en Europe de l'Est.

■ La Suisse n'a jamais exporté autant d'armes que l'année dernière. La vente de Pilatus aux Émirats arabes unis pour presque 260 millions de francs a largement contribué à ce résultat. En tout, 68 pays ont acquis pour 872,7 millions de francs de matériel de guerre, a annoncé le Secrétaire d'État à l'économie (SECO).

Transports



■ Les taxis doivent utiliser des sièges spéciaux pour les enfants, même en zone urbaine. Estimant la sécurité des petits plus importante que la surcharge de travail occasionnée aux chauffeurs, le Conseil des États a tacitement enterré une initiative parlementaire du National qui voulait assouplir les règles pour les taxis.

■ La Confédération va investir 3,07 milliards de francs jusqu'en 2015 pour achever le réseau des routes nationales. Celui-ci est en service à près de 95 %, 100 km de routes restant à intégrer. Ce sont essentiellement les autoroutes A5 et A16 (Transjurane) dans les cantons de Berne et du Jura, A9 dans le Haut-Valais et A4 dans les cantons d'Uri et de Schwyz qui doivent être achevées. Dès l'an prochain, les tronçons Loveresses-Tavannes (A16/BE) et le contournement de Lungern (A8/NW) seront en service.

■ Téléphoner au volant devrait coûter plus cher en Suisse. Le Conseil fédéral, soutenant une motion de la conseillère nationale Maja Ingold (PEV/ZH), est prêt à revoir « considérablement » à la hausse l'amende qui s'élève actuellement à 100 francs. La hausse de l'amende devrait bientôt être mise en consultation, annonce le gouvernement.

■ Les CFF devront quelque peu modifier l'aménagement de leurs nouvelles rames à deux étages. Le Tribunal administratif fédéral (TAF) a partiellement admis le recours de deux organisations de défense des personnes handicapées.

Défense, protection de la population, sports

■ L'armée doit être informée automatiquement des procédures pénales en cours pour prévenir l'usage abusif d'armes d'ordonnance. Le Conseil national a adopté une motion de sa commission de la politique de sécurité, au grand dam du Conseil fédéral et de la droite.

Communication

■ La Radio télévision suisse (RTS), qui regroupe désormais la radio et la télévision romandes, se dote d'une nouvelle identité visuelle. Les logos « tsr1 » et « tsr2 » sont remplacés par « RTS Un » et « RTS Deux ». Les téléspectateurs équipés peuvent désormais recevoir ces deux chaînes en haute définition. Les autres devront s'équiper avant 2015. La RTS dispose également d'un nouveau site internet, www.rts.ch, qui propose aussi bien des vidéos que des sons produits par la télévision et la radio.

Finances



SALAIRE AU MÉRITE

■ Le salaire au mérite devrait être utilisé avec plus de latitude par la Confédération. Par 104 voix contre 58, le Conseil national a accepté une motion de sa commission des finances, contre l'avis du Conseil fédéral.

■ L'accès aux forfaits fiscaux devrait être plus difficile en Suisse. Le Conseil des États a décidé par 35 voix sans opposition et 5 abstentions de relever les seuils donnant droit à l'imposition d'après la dépense, un système qui profite aux riches étrangers sans activité lucrative. En 2010, les recettes fiscales de ces forfaits ont assuré 668 millions de francs aux communes, aux cantons et à la Confédération. Le National doit encore se prononcer.

■ La Suisse devrait réduire la part d'impôts qu'elle verse à l'Italie après avoir ponctionné les salaires des frontaliers. Tacitement, le Conseil national a donné suite à une initiative cantonale tessinoise, contre l'avis de la ministre Eveline Widmer-Schlumpf.

■ La quote-part suisse au Fonds monétaire international (FMI) devrait passer de quelque 5 milliards de francs à environ 8,4 milliards. Malgré l'opposition des Verts et de l'UDC, le National a donné son accord à cette réforme financière et institutionnelle par 124 voix contre 43. Le Conseil des États doit encore se prononcer. Malgré cette hausse, la Suisse passe de la 17^e à la 19^e place des contributeurs du FMI.

■ L'hôtellerie ne sera pas exonérée de la TVA pendant un an. Le Conseil des États

a enterré le projet. Suivant le National, il a refusé d'entrer en matière par 24 voix contre 14.

Tribunal fédéral

■ Un locataire qui sous-loue sans le feu vert du propriétaire risque la résiliation de son contrat de bail. Le Tribunal fédéral rappelle qu'il peut même encourir un congé anticipé en cas de récidive s'il avait été auparavant dûment averti par le propriétaire.

Partis

■ Hans Grunder quittera début mai la présidence du Parti bourgeois-démocratique (PBD). Son successeur sera désigné le 5 mai. Né d'une scission avec l'UDC en novembre 2008, le parti compte aujourd'hui 9 conseillers nationaux et un conseiller aux États, mais aussi 4 conseillers d'État et 79 élus aux parlements cantonaux et communaux. Il est implanté dans 16 cantons de Suisse.

■ Le Parti pirate suisse se restructure en prévision des prochaines élections fédérales. Son nouveau président, le Zurichois Thomas Bruderer est désormais entouré de quatre vice-présidents, dont deux Romands. Le parti vise deux sièges au Conseil national en 2015. Lors des dernières élections fédérales, le Parti pirate suisse s'était présenté dans une dizaine de cantons. Il avait remporté 0,9 % des voix à Genève et 0,86 % à Zurich.

■ Le Conseil national a refusé, par 98 voix contre 68, de donner suite à une initiative parlementaire socialiste qui demandait que les partis et autres groupements politiques soient tenus de présenter tous les trois mois un état détaillé de leurs comptes à un organe de contrôle chargé d'examiner leur financement et celui des campagnes.

■ L'assemblée des délégués des Verts, réunie à Carouge (GE), a élu Adèle Thorens (VD) et Regula Rytz (BE) à la co-présidence du parti. Celles-ci succèdent à Ueli Leuenberger (GE). Les Verts comptent en outre quatre nouveaux vice-présidents : Bastien Girod (ZH), Irène Kälin (AG), Josef Lang (ZG) et Robert Cramer (GE).